



Sargé sur Braye,  
le 16 décembre 2022

## LISTE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 20H30

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Mise en place RIFSEEP :  
L'instauration à compter du 01/01/2023 du régime de primes RIFSEEP (IFSE et CIA) obligatoire en substitution des anciens existants devenus obsolètes.
- Modifications budgétaires section investissement budget principal :  
La décision de procéder aux décisions modificatives suivantes en dépenses d'investissement :
  - Chapitre 21 Article 21311 Hôtel de ville : - 9 220.00 €
  - Chapitre 16 Article 165 dépôts et cautionnements reçus : + 1 000.00 €
  - Chapitre 20 Article 2031 frais d'études : + 8 220.00 €
- Modification budgétaires section fonctionnement budget principal :  
La décision de procéder aux décisions modificatives suivantes en dépenses de fonctionnement :
  - Chapitre 012 Article 6411 Personnel titulaire : - 5 600.00 €
  - Chapitre 65 Article 6542 Créesances éteintes : + 5 600.00 €
- Admission en non-valeur :  
L'acceptation des admissions en non-valeur transmises par le SGC de Vendôme pour un montant de 18.00 €.
- Créesances éteintes :  
L'acceptation d'éteindre les créances selon l'état présenté par le SGC de Vendôme pour un total de 17 581.53 €.
- Modifications budgétaires terrains à vendre lotissement de l'Orée :  
La décision de procéder aux décisions modificatives suivantes en dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi qu'en dépenses d'investissement, du fait qu'aucune vente de terrain n'ait été réalisée :
  - Section de fonctionnement – Dépenses :
    - Chapitre 011 Article 6045 Achat d'études terrains à aménager : + 100.00 €
    - Chapitre 011 Article 605 Achat de matériel et travaux : - 3 030.00 €
  - Section de fonctionnement – Recettes :
    - Chapitre 70 Article 7015 Vente de terrains : - 14 896.44 €
    - Chapitre 77 Article 774 Subvention d'équilibre : - 6 464.36 €
    - Chapitre 042 Article 71355 Opérations ordre Variation stocks terrains aménagés : + 18 430.80 €
  - Section d'investissement – Dépenses :
    - Chapitre 040 Article 3555 Opérations d'ordre Travaux : + 18 430.80 €
- Validation écritures comptables prévues aux budgets primitifs  
La validation des écritures comptables pour une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 € du budget principal en dépenses de fonctionnement du compte 657364/chapitre 65 au budget annexe assainissement en recettes de fonctionnement au compte 74/chapitre 74.

Le Maire,  
Martine ROUSSEAU

